

PUBLICATION

Conformément aux articles L3111-1 à L3151-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Vu la décision du Conseil Communal en séance du 05/11/2018, décidant d'établir au profit de la Ville :

Pour les exercices 2019 à 2024 :

- **Redevance fixant les tarifs de location de la salle communale Espace Solidarité Citoyenne ;**
- **Redevance fixant les tarifs de location de la salle communale de Bambois ;**
- **Redevance fixant les tarifs de location de la salle communale de l'Orbey.**

Vu la transmission de ces délibérations au Gouvernement Wallon en date du 14/11/2018.

Vu l'arrêté du 10/12/2018, notifié le 10/12/2018 par Madame La Ministre Valérie DE BUE, Ministre des Pouvoirs Locaux, du Logement et des Infrastructures sportives par lequel elle nous informe que ces délibérations du Conseil communal sont partiellement approuvées.

Porte à la connaissance de la population que :

- Les textes des règlements ci-avant peuvent être consultés au Service des Taxes-Redevances et sur le site Internet de la Ville.
- Les règlements ci-avant entreront en vigueur et **deviendront obligatoires à partir du 01/01/2019.**

Fait à Fosses-la-Ville, le 18/12/2018

La Directrice Générale,

S. CANARD



Le Bourgmestre,

G. de BILDERLING